

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit du mois de mars, le vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Henri PUYAU-PUYALET, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Pascale LAZO LAVIDALIE, Frédéric PERROT, Béril MAZIERES, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

Secrétaire de séance :

Didier HAYET

Représentés :

Jean-Pierre BALLION ayant donné pouvoir à Marie-Claude COSTE
Consuelo REDON BAON ayant donné pouvoir à Agnès JOUBERT
Didier FOUQUET ayant donné pouvoir à Jacky BIAUJAUD.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Membres représentés : 3

2018-03-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 7 FEVRIER 2018 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 7 février dernier. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

N° 2018-03-02 : ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT LOUBES :

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal l'adoption des statuts de la communauté de communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts de la Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-03 ASLH - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX –

Dans le cadre de la construction de l'ALSH, Monsieur Le Maire propose aux élus de signer les avenants suivants :

- **AVENANT 4 Lot 06 menuiseries intérieures, entreprise RICHARD ;**
 - o Complément mobilier :
 - 770.00 euros hors taxes.
- **AVENANT 2 lot 12 CVP, entreprise GENICLIME ;**
 - o Pose et raccordement d'un évier
 - 288 euros hors taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-04 : ADOPTION DES MISES A DISPOSITION DE L’ALEJ 2017 ET AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE D’EMETTRE UN TITRE DE RECETTE A L’ENCONTRE DE LA COMMUNE DE MONTUSSAN :

Monsieur Le Maire rappelle le cadre des mises à disposition au profit de l’ALEJ. Il s’agit notamment des charges de personnels et des charges imputables aux bâtiments utilisés pour les actions menées. La part des mises à disposition pour les actions mercredis et vacances scolaires est répartie entre les communes de Beychac et Cailleau et Montussan proportionnellement aux taux de fréquentation de chacune d’elles.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir fixer le montant de la participation de la commune de Montussan à **14 124.71 euros** et l’autoriser à émettre un titre de recettes à son encontre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

N° 2018-03-05 : ADOPTION DES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2018-2019

Depuis 2017, le Législateur permet aux communes d’aménager les rythmes scolaires avec une certaine liberté mais précise que les choix arrêtés devront toujours privilégier l’intérêt de l’enfant.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Beychac et Cailleau pratique la journée scolaire à 4 jours ½ depuis 5 ans grâce notamment à l’équipe pédagogique et aux associations ALEJ et REBECA qui ont su adapter leurs actions en maintenant des prestations de qualité.

Monsieur Le Maire rappelle le débat organisé par la commune au cours duquel Madame Françoise CARTRON, Sénatrice de la Gironde est intervenue.

198 familles sur 209 ont participé au sondage et ainsi ont donné leur avis.

Le résultat de cette consultation s’organise comme suit :

- 104 voix pour la semaine à 4 jours et ½ ;
- 91 voix pour la semaine à 4 jours ;
- 3 voix « nuls » ;

Le Conseil d’école qui s’est tenu le 8 février dernier a réservé un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours ½.

Aussi, Monsieur Le Maire propose à l’Assemblée délibérante d’acter le maintien de la semaine scolaire à 4 jours ½ (9 ½ journées).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

N° 2018-03-06 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS RELATIVES AUX RACCORDEMENTS INDIVIDUELS:

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal les opérations ayant permis la mise en œuvre du raccordement des logements individuels situés rue Jean MASSOT. Madame DUPUY Nathalie et Monsieur Kevin BOUTILLIER se sont engagés, par conventions annexées à la présente décision à procéder au remboursement des frais se rapportant aux travaux que la collectivité engagera sur la base du devis qui sera émis par le SDEEG.

Le montant prévisionnel de la dépense est fixé à 2 382.13 euros. Madame DUPUY et Monsieur BOUTILLIER se sont engagés à rembourser 1 191.06 euros chacun.

La dépense sera imputée à l’article 21534 du programme 11 voirie :

La recette sera imputée à l’article 1328 du programme 11 voirie.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l’autoriser à engager la dépenses correspondant à la présente décision et l’autoriser à émettre un titre de recettes à l’encontre de Madame DUPUY et Monsieur BOUTILLIER d’un montant de 1 191.06 chacun.

Aussi, Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal :

- D’accepter le conventionnement avec Madame DUPUY Nathalie et Monsieur Kevin BOUTILLIER
- De l’autoriser à émettre un titre de recette à l’article 1328 programme 11 pour le montant définitif des travaux à réception du mémoire que transmettront les services du SDEEG.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

N° 2018-03-07 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L' AVENANT 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE SOGERES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le choix de retenir l'offre de la société SOGERES .
Pour rappel, le prix des repas s'organise comme suit :

- Repas enfant maternelle :
 - o 2.59 euros HT,
- Repas enfant primaire :
 - o 2.74 euros HT,
- Repas adulte :
 - o 3.00 euros HT.

Le service du portage des repas à domicile va être intégré à ce marché.

- Repas adulte : 3.30 euros HT.

Les repas seront livrés en conditionnement individuel. Un agent municipal aura en charge la livraison.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant 1 au marché de fourniture de repas en liaison froide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-08 : VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE :

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée délibérante que Madame JOUBERT a souhaité cesser ses fonctions d'adjointe au Maire mais conserver son poste de Conseillère municipale.

Monsieur Le Maire propose aux élus de ne pas remplacer le poste d'adjoint.

Le tableau des élus s'organise comme suit :

Fonction¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	M	GARRIGUE PHILIPPE
Premier adjoint	Vacant
2 nd adjoint	M	BIAUJAUD JACKY
3 ^{ème} Adjoint	Mme	COSTE Marie Claude
4 ^{ème} Adjoint	M	BALLION Jean-Pierre
5 ^{ème} Adjoint	M	PUYAU PUYALET Henri
Conseillère municipale	Mme	JOUBERT Agnès
Conseillère municipale	Mme	SARDIN Sophie
Conseiller municipal	M	PERON Christian
Conseiller municipal.....	M	RONDEAU Philippe

..... Conseillère municipale	Mme	MARY Pascaline
Conseiller municipal.....	M	FOUQUET Didier
..... Conseillère municipale	Mme	BOUCHARD Sandra
Conseiller municipal.....	M	PERROT Frédéric
Conseillère municipale	Mme	REDON BAON Consuelo
Conseillère municipale	Mme	LAZO LAVIDALIE Pascale
Conseillère municipale	Mme	GUILLEMOTO Gaëlle
Conseiller municipal	M	HAYET Didier
Conseiller municipal.....	M	MAZIERES Béril
Conseillère municipale	Mme	GABRIEL FLOURET Nicole

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-03-09 AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SDIS DE LA GIRONDE POUR LES OPERATIONS DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE PUBLICS ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DES POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES EXPOSE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention objet de la présente décision. Un exemplaire de la convention est annexée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-03-09 AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SDIS DE LA GIRONDE POUR LES OPERATIONS DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE PUBLICS ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DES POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention objet de la présente décision. Un exemplaire de la convention est annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-10 : SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIL A USAGE PROFESSIONNEL

Monsieur Le Maire propose la signature du bail à usage professionnel au profit de Fabien GARCIA. Le cabinet d'infirmier sera installé dans les locaux de l'ancien centre de loisirs la propriété communale située Route de la mairie.

Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans à compter de sa signature. Le montant du loyer est fixé à 50 euros par mois pour l'année 2018.

Le montant du loyer est révisé chaque année conformément aux termes du bail. La première révision interviendra en 2019.

La résiliation par l'une ou l'autre des parties en dehors des clauses résolutoires devra être notifiée 6 mois avant la demande effective de prise de congé. Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer le contrat de bail à usage professionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-11 : SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIL A USAGE PROFESSIONNEL

Monsieur Le Maire propose la signature du bail à usage professionnel au profit d'Emilie CHAMBOLLE. Le cabinet d'orthophonie sera installé dans les locaux de l'ancien centre de loisirs la propriété communale située Route de la mairie.

Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans à compter de sa signature. Le montant du loyer est fixé à 50 euros par mois pour l'année 2018.

Le montant du loyer est révisé chaque année conformément aux termes du bail. La première révision interviendra en 2019.

La résiliation par l'une ou l'autre des parties en dehors des clauses résolutoires devra être notifiée 6 mois avant la demande effective de prise de congé. Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer le contrat de bail à usage professionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-12 : DECISION D'APPLIQUER LA GRATUITE DES LOYERS DU CABINET INFIRMIER ET DU CABINET D'ORTHOPHONIE.

Monsieur Le Maire propose la gratuité des loyers normalement dus dans le cadre de la signature des baux pour les activités d'infirmier et d'orthophoniste. Cette disposition s'applique dès la signature du bail jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-13 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT LOUBES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION LIS TES RATURES ET AUTORISATION D'EMETTRE UN TITRE DE RECETTES A L'ENCONTRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT LOUBES.

Monsieur Le Maire explique la mutualisation du personnel engagée par les communes de Beychac et Cailleau, Yvrac et Saint Sulpice et Cameyrac dans le cadre de la manifestation intercommunale LIS TES RATURES.

Des conventions de mise à disposition du personnel sont rédigées afin que la Communauté de communes du Secteur de SAINT LOUBES supporte le coût des salaires des agents qui sont intervenus.

Un titre de recette du montant total des conventions sera émis à l'encontre de la Communauté de communes du Secteur de SAINT LOUBES.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition et à émettre le titre de recettes à l'encontre de la Communauté de communes du Secteur de SAINT LOUBES pour le montant total des conventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-14 POLE EDUCATIF - AVENANT 1 AU LOT 10 ELECTRICITE – ENTREPRISE BOSCHET

Dans le cadre des travaux cités en objet, Monsieur Le Maire propose aux élus de signer l'avenant suivant :

- **AVENANT 1 Lot 10 ELECTRICITE, entreprise BOSCHET**
 - o **Alarme incendie pour le groupe scolaire**
 - **Montant HT : 7 464.55 euros**
 - **Montant TTC : 8 957.46 euros**

- **Pour rappel montant HT initial du marché : 68 000.00 euros**
- **Pourcentage d'écart : 10.98 %**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer le présent avenant tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-15 MARCHE DE TRAVAUX ESPACE PAYSAGE AQUITAINE POUR LE PARC PAYSAGER – REMISE GRACIEUSE POUR LES PENALITES DE RETARD

Monsieur Le Maire rappelle le délai d'exécution des travaux fixé à 4 mois dans le cadre du marché de travaux confié à l'entreprise ESPACE PAYSAGE AQUITAINE. L'ordre de service numéro 2 fixait la fin d'exécution du marché au 19 mai 2017 alors que la date d'achèvement des travaux est intervenue le 30 juin 2017.

Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir accorder une remise gracieuse à l'entreprise ESPACE PAYSAGE AQUITAINE et ainsi ne pas appliquer de pénalités de retard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-16 VOTE D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE POKER CARTES SUR TABLE

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée délibérante la demande de subvention de l'association de POKER, Cartes sur table qui présente un caractère d'urgence et ne peut donc pas attendre le vote du budget et de ses subventions. Aussi, Monsieur Le Maire propose le vote d'une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2018 avec un versement dès que la présente décision sera exécutoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-03-17 DELEGATION DE SIGNATURE A JACKY BIAUJAUD POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE D1815 ROUTE DE LA BARADE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur BENECH, domicilié route de la Barade, à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC. Cette demande concernait la régularisation d'une bande de terrain utilisée pour l'élargissement de la route de la Barade dans l'objectif de sécuriser l'espace. Le Conseil municipal, par délibération 2017-10-11 a décidé l'acquisition de cette parcelle cadastrées D 1815 (31m²) issue de la D 333 pour la somme d'un euro symbolique pour régulariser la situation.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à subdéléguer la signature des actes relatifs à cette décision à Jacky BIAUJAUD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-03-18 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2018-02-04	Devis MJS-VIDEO d'un montant de 1355.36 euros pour l'achat de DVD pour la médiathèque.
2018-02-05	Devis MOLLAT d'un montant de 1254.84 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2018-02-06	Devis MOLLAT d'un montant de 477.11 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2018-02-07	Devis MOLLAT d'un montant de 411.06 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2018-02-08	Devis KRYS ARTS COLOR d'un montant de 350 euros pour la prestation atelier maquillage lors du carnaval du 10 mars 2018.

2018-02-09	Devis KEEP SAFE d'un montant de 399.81 euros pour l'achat de vêtements de travail pour les agents du service technique.
2018-02-10	Devis PEBEYRE d'un montant de 736.13 euros pour le remplacement du moteur du rideau métallique des ateliers municipaux.
2018-03-01	Devis GENICLIME d'un montant de 583.20 euros pour le remplacement du vase d'expansion de la chaudière de la médiathèque.
2018-03-02	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 804.25 euros pour la réparation du lave-vaisselle du restaurant scolaire.
2018-03-03	Devis BRICO DEPOT d'un montant de 590.60 euros pour l'achat de fournitures pour le carnaval du 10 mars.
2018-03-04	Devis ABI BURO + d'un montant de 507.95 euros pour l'achat de fournitures administratives.
2018-03-05	Commande KEEP SAFE d'un montant de 763.79 euros pour l'achat d'E.P.I complémentaire à la décision 2018-02-09 pour les agents du service technique.
2018-03-06	Devis ALLOMAT d'un montant de 1438.80 euros pour la location de toilettes autonomes à l'école durant les travaux.
2018-03-07	Devis ENERGIE BATTERIES LIBOURNAISE d'un montant de 381.80 euros pour l'achat de batterie pour divers matériels du service technique.
2018-03-08	Devis GAM d'un montant de 323.55 euros pour l'achat de CD pour la médiathèque.
2018-03-09	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 451.48 euros pour le remplacement de pièces sur le lave-vaisselle du restaurant scolaire.
2018-03-10	Devis LAURIERE d'un montant de 4 650 euros pour le raccordement Télécom du Pôle Animation.
2018-03-11	Devis LAURIERE d'un montant de 852 euros pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion.
2018-03-12	Avenant 1 au marché travaux lot 9 ARKENSOL d'un montant de 1 172.64 euros.

Le Conseil municipal prend acte des décisions.

Tour de table :

J. Biaujaud : une automobiliste a abîmé la jante de son véhicule route de Perriche. Monsieur Le Maire propose si nécessaire de se rapprocher des assurances.

F.PERROT : inondations sur la route « les Hauts de Beychac » ; il serait souhaitable de procéder au nettoyage de l'avaloir dans un premier temps et demander conseil à Mr VERON, pour apporter mettre un terme à ce dysfonctionnement.

Ch.PERON : préparatifs « lis tes ratures » Il y a beaucoup de productions de la part des écoles, Monsieur le maire souligne une véritable synergie des personnels des médiathèques, il se réjouit du panel d'auteurs et de l'orientation vers les collèges (réflexions sur les problèmes actuels)

A.JOUBERT :

1-Ecole : problème de connexion actuellement avec l'antenne wifi, il serait souhaitable de profiter des travaux pour créer un réseau adapté et actualisé.

2- A ce jour il y a 29 nouveaux inscrits en petite section

3- le projet micro-crèche avance bien

B.MAZIERES : panneau interdiction SCASO, problème de signalisation pour les poids lourds, Monsieur le Maire est en contact avec monsieur Badier de la SCASO ;

N.GABRIEL FLOURET : le container bouteilles est toujours utilisé comme une déchetterie, il est nécessaire de le faire enlever pour régler définitivement le désagrément.

P. LAZO LAVIDALIE : a fait la rencontre de nouveaux arrivants au lotissement clos de la lande, notamment une thérapeute qui souhaite ouvrir un cabinet à son domicile.

M.C COSTE : informe que le CLIC a fait une intervention au T.U.G avec la présence des habitués de la commune mais également des autres communes.

Fin de la séance : 19h15